

Pour une assurance chômage forte

L'indemnisation du chômage est une protection essentielle pour les travailleurs et les travailleuses. Elle doit être défendue et reconstruite.

Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Depuis vingt ans, l'assurance chômage dont nous bénéficions en Belgique fait l'objet d'attaques incessantes de la part du patronat et des partis de droite. Elle a en partie été démolie par des coalitions gouvernementales fédérales également composées de partis qui se revendiquent de la gauche, à l'encontre de leurs programmes électoraux. Avec l'indexation automatique des salaires, c'est l'un des acquis sociaux les plus insupportables aux représentants des intérêts du capital. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'allouer des ressources à des personnes qui en sont privées plutôt que de gâter les actionnaires, bien sûr. Mais le nœud de cette volonté de démolir l'assurance chômage est plus profond. L'objectif fondamental est de fragiliser les personnes qui sont privées d'emploi pour les pousser à accepter de travailler dans les pires sous-statuts et les conditions les plus basses de rémunération et de flexibilité. Le projet de casser l'assurance chômage est avant tout un projet de casse des salaires et des conditions de travail.

16 années de démolitions, 4 années de pause

Une première attaque contre l'assurance chômage (chasseauxchomeurs.01) fut portée en 2004, sous le gouvernement Verhofstadt II (VLD-PS-MR-SP.A-Spirit) qui contractualisa l'octroi des allocations de chômage (en introduisant un « contrôle de la disponibilité active »). Appliquée progressivement par tranche d'âge, elle fut étendue à l'ensemble des chômeurs par les gouvernements successifs : Leterme (CD&V-MR-PS-Open VLD-cdH), puis Di Rupo (PS-CD&V-MR-SPA-VLD-cdH) et enfin Michel (CD&V-MR-N-VA-Open VLD). Un deuxième coup majeur à l'assurance chômage fut porté par le gouvernement formé en 2011 par Elio Di Rupo (chasseauxchomeurs.02). Au-delà de la régionalisation de la contractualisation des allocations de chômage, de la diminution de leur montant (dégressivité accrue) et de la suppression des prépensions, ce gouvernement a également limité à trois ans le bénéfice des allocations des personnes ayant ouvert leur droit sur la base des études et a rendu plus difficile l'accès à ces allocations. Enfin, le gouvernement

Michel, qui vit le jour en 2014, a également apporté sa contribution à la démolition de la Sécurité sociale, notamment en étendant la contractualisation des allocations à l'ensemble des chômeurs et en durcissant encore les conditions d'accès. Le gouvernement Vivaldi d'Alexander De Croo (PS-CD&V-VLD-MR-Vooruit-Ecolo-Groen), formé en 2020, n'est revenu sur aucune des mesures précédentes de démolition de l'assurance chômage mais il n'a pas dégradé la situation.

2024, vers une chasse aux chômeurs 0.3 ?

Malgré ces coups portés, les rapports de force politiques et le poids du mouvement syndical en Belgique ont fait en sorte que l'octroi des allocations de chômage sans limitation dans le temps a été maintenu. Aujourd'hui, toute la droite est mobilisée pour obtenir l'introduction de cette limitation dans le temps après les élections de 2024 (1), ce qui pourrait conduire à l'exclusion d'environ 155.000 personnes du droit au chômage. La Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) prône pour sa part la régionalisation des allocations de chômage de longue durée, ce qui aurait vite fait de conduire à un résultat similaire. (*Lire p. 54.*) Les premières questions que nous avons adressées aux partis portent donc sur leur attachement au caractère fédéral de l'organisation de l'assurance chômage et à l'absence de limitation dans le temps du droit aux allocations de chômage.

Reconstruire l'assurance chômage

Nous avons également demandé aux partis de se positionner par rapport à une série de mesures qui ont dégradé la situation des chômeurs et que nous avons traité dans nos pages : le sous-financement des organismes de placement syndicaux (2), la confusion de la mission d'accompagnement et de contrôle ainsi que l'informatisation à outrance de l'accompagnement des chômeurs au Forem (3), le développement de projets de mise à l'emploi des chômeurs dans des sous-statuts avec un salaire au rabais (« service communautaire », projet de loi « instaurant les territoires de soutien aux demandeurs d'emploi de longue durée »...). (4)

**La casse de l'assurance
chômage est avant
tout un projet
de casse des salaires**

Enfin, une série de questions interpellent les partis par rapport à des objectifs de reconstruction de l'assurance chômage : 1. Garantir des allocations de remplacement qui offrent une véritable « sécurité » aux bénéficiaires et donc supprimer leur contractualisation. 2. Garantir des allocations d'un montant suffisant (au minimum égal au seuil de pauvreté) et porter les allocations des cohabitant(e)s au niveau de celles des isolé(e)s. 3. Réaffirmer la vocation universelle de la Sécurité sociale : accès à tous les jeunes au sortir des études... □

(1) Lire notre dossier « 155.000 chômeurs exclus en 2024 ? », *Ensemble !* n°110, juillet 2023.

(2) « Menaces sur les organismes de paiement du chômage », *Ensemble !* n°108, novembre 2022; *Ensemble !* n°109, décembre 2022

(3) *Ensemble !* n°103, octobre 2020 ; *Ensemble !* n°104, décembre 2020 ; *Ensemble !* n°105, septembre 2021.

(4) « Des territoires zéro droits sociaux pour les sans-emploi », *Ensemble !* n°111, novembre 2023.

Défendre et renforcer l'assurance chômage

2024 : nos priorités, leurs programmes. Les six partis francophones se sont positionnés par rapport à nos propositions en matière d'assurance chômage.

Votre parti est-il prêt à... Ci-dessous les réponses des six partis francophones à une sélection de propositions qui nous paraissent pertinentes pour défendre et renforcer l'assurance chômage.

① S'opposer à tout projet de régionalisation totale ou partielle des allocations de chômage.

PS : Oui. Le PS s'oppose à une régionalisation de l'assurance chômage qui porterait atteinte à la solidarité entre tous les travailleurs belges.

MR : Le MR souhaite que chaque compétence soit exercée par l'entité la plus efficace et la plus adaptée. Cela implique de renforcer pleinement la responsabilisation financière des entités en matière d'emploi. Les conséquences financières de l'action ou de l'inaction en matière de politiques publiques doivent être assumées par les entités concernées. Nous pourrions mettre en place un système de bonus-malus dans ce domaine. Par exemple, une région qui atteindrait les objectifs fixés de réinsertion professionnelle des chômeurs de son territoire pourrait recevoir une partie des économies réalisées par le gouvernement fédéral, en guise d'incitation. À l'inverse, une région qui n'atteindrait pas ces objectifs devrait contribuer au financement de l'augmentation du budget fédéral alloué aux allocations correspondantes.

Ecolo : Oui.

PTB : Avant tout, le centre de gravité de la décision politique doit revenir au niveau fédéral. Certains domaines clés seront refédéralisés (santé, mobilité, énergie, climat, emploi) au niveau national et certains autres seront maintenus et renforcés, comme la

Sécurité sociale. En d'autres termes, nous nous opposons à toute nouvelle scission des compétences fédérales en matière d'emploi. Il reste même à savoir si certaines compétences régionalisées en matière d'emploi et de chômage devraient être rétablies au niveau fédéral.

Les Engagés : Nous ne sommes pas en faveur d'une régionalisation de la formation des salaires et de la Sécurité sociale.

Défi : Oui.

② S'opposer à tout projet de limitation dans le temps des allocations de chômage.

PS : Oui. Le PS s'oppose à la limitation dans le temps des allocations de chômage. Cette limitation dans le temps serait complètement inefficace et aurait pour effet de précariser encore plus les personnes sans emploi et de mettre en grande difficulté les pouvoirs locaux.

MR : La Belgique est l'un des seuls pays de l'OCDE à ne pas prévoir de limitation dans le temps du paiement des allocations de

chômage et ce paradoxe ne se justifie plus dans un marché de l'emploi tendu où tous les postes vacants ne parviennent pas à être remplis, même lorsqu'ils ne requièrent pas de qualifications particulières ou hors de portée. C'est la raison pour laquelle le MR souhaite limiter le versement des allocations de chômage à deux ans. Cela correspond à la durée d'indemnisation en France (24 mois avant 53 ans) et aux Pays-Bas, et cela



Ensemble ! n°82, en mars 2014, faisait le point sur les dix ans de la chasse aux chômeurs version 01.

« Le MR souhaite renforcer la responsabilisation financière des régions en matière d'emploi »



⇒ reste supérieur à l'Allemagne (12 mois maximum avant 50 ans). A l'instar de ce qui existe en Allemagne et en France, connaissant les difficultés de retrouver un emploi à partir d'un certain âge, nous proposons que cette mesure ne s'applique plus à partir de 55 ans.

Ecolo : Oui.

PTB : C'est une politique inefficace : de nombreuses études démontrent que la limitation et la dégressivité des allocations de chômage ne permettent pas un retour au travail plus rapide. Ceci s'explique notamment par l'importance de la conjoncture économique sur la situation de l'emploi. De plus, si les chômeurs de longue durée ne retrouvent pas facilement du travail, ce n'est pas lié au montant de leurs allocations, mais plutôt à certains freins à l'emploi : un âge jugé trop vieux par certains employeurs, l'absence de formation adéquate ou une origine immigrée engendrant des discriminations à l'embauche. Le manque de services de garde d'enfants abordables et le coût excessif de la mobilité sont également des obstacles majeurs à l'exercice d'une activité professionnelle. Par ailleurs, nous observons

qu'il y a également une pénurie d'emplois de qualité (bas salaires, contrats précaires, horaires flexibles...). Dans ce cadre, nous nous assurerons que nos emplois sont correctement rémunérés en augmentant le salaire minimum et en révisant la loi de blocage salarial de 1996. Nous imposons également des contrats durables et mettons un terme à la prolifération des emplois précaires. Nous rendrons également le travail faisable en garantissant des horaires décents, en tenant compte de la pénibilité du métier et en renforçant le rôle des syndicats.

Les Engagés : La dimension assurantielle de la Sécurité sociale doit être renforcée. Sa vocation est de protéger les individus des risques sociaux, comme la maladie ou le licenciement, en réduisant l'impact sur leurs conditions de vie. Ces prestations sociales complémentaires par rapport aux droits du socle de base seront proportionnelles à la perte, salariale notamment, et aux cotisations versées. Les indemnités de transition pour perte d'emploi sont maintenues au-delà des 24 mois si l'emploi prévu dans le cadre du droit à l'emploi n'est pas concrètement proposé au chercheur d'emploi (pas d'interruption des moyens de subsistance). Nous voulons rebaptiser les allocations chômage « indemnités de transition pour perte d'emploi » et les distinguer des indemnités de

survie correspondant à l'aide sociale actuelle (CPAS) qui sera à charge du fédéral plutôt que, pour partie, des communes. Limiter les indemnités de transition pour perte d'emploi à une période de deux ans, mais augmenter leur montant initial pour qu'il soit supérieur à ce qui se pratique actuellement pour mieux protéger les travailleuses et les travailleurs des conséquences d'une perte d'emploi temporaire. Nous pourrions par exemple proposer de disposer des ressources suffisantes pour continuer de remplir son frigo, payer les études de ses enfants, rembourser ses prêts hypothécaires, etc. Il s'agit d'éviter de rajouter de la difficulté (financière) à la difficulté (perte d'emploi), de diminuer l'anxiété liée à l'absence temporaire d'emploi et d'offrir ainsi les conditions apaisées d'un rebond et d'une activation personnelle. Permettre, une fois dans sa carrière, à chaque personne de bénéficier d'indemnités de transition pendant trois années supplémentaires, pour un total de 5 ans, afin de reprendre des études ou une formation pour étoffer ses compétences ou se réorienter.

DéFI : Oui. DéFI entend garantir dans tous les cas que l'allocation de chômage en fin de dégressivité soit au moins égale au bouclier social.

③ **S'opposer à la création de nouveaux sous-statuts pour la mise au travail des demandeurs d'emploi** (« service communautaire », « basisbanen », « emplois garantis », etc.).

PS : Le PS s'oppose à toute forme de service communautaire ou de travail forcé.

MR : Le MR est favorable à l'organisation d'un service communautaire encadré par les CPAS. Nous souhaitons revoir les modalités de sa mise en œuvre afin qu'il puisse non seulement s'intégrer dans le respect des compétences institutionnelles mais également aider les bénéficiaires d'un RI à se réintégrer socialement de manière progressive. Pour le MR, l'emploi reste la meilleure protection contre la pauvreté.

Ecolo : Nous considérons que certains dispositifs peuvent garantir un emploi de qualité à des personnes fortement éloignées de l'emploi, comme les territoires zéro chômeur de longue durée. Nous insistons bien entendu sur le caractère volontaire et sur le fait qu'il s'agisse d'emplois (et non de sous-statuts).

PTB : Nous sommes opposés à la création de nouveaux statuts précaires. Toutes les initiatives prises à l'étranger pour introduire des travaux d'intérêt général obligatoires en échange d'allocations et d'une bagatelle ont échoué à créer des

emplois durables. Le travail d'intérêt général obligatoire ne fait que déplacer des emplois correctement rémunérés. Il y a l'exemple célèbre, aux Pays-Bas, du balayeur Harry, de La Haye, dont le poste a d'abord été supprimé par la municipalité. Trois ans plus tard, il a dû balayer exactement les mêmes

« Le PS s'oppose à la limitation dans le temps des allocations de chômage »

Un deuxième coup majeur à l'assurance chômage fut porté par le gouvernement formé en 2011 par Elio Di Rupo au point de faire notre couverture en octobre 2011 (n°72) et en avril 2012 (n°74).

rues qu'auparavant, mais pour plusieurs centaines d'euros de moins. Nous veillons à ce que les chômeurs puissent travailler à part entière.

Les Engagés : Nous voulons faire bénéficier toute chercheuse ou tout chercheur d'emploi d'un droit à l'emploi. En effet, disposer d'un travail devrait être une garantie contre la pauvreté et la perte de lien social. L'État se doit d'assurer l'autonomie des citoyennes et citoyens inactifs et de ne pas les enfermer dans une situation de dépendance.

Nous voulons un droit à l'emploi qui se concrétiserait comme tel : au terme d'une période de chômage de 2 ans consécutifs, dont les indemnités auront été revues à la hausse (modèle scandinave), tout chercheur d'emploi se verrait automatiquement proposer un contrat de travail dans le secteur public ou associatif, en tenant compte de son profil et de son parcours de formation. Cet emploi s'inspirerait du modèle français « territoires zéro chômeur ». Les modalités de l'octroi de ce nouveau contrat et de son échelle salariale seront déterminées par le gouvernement qui se concertera avec les acteurs et secteurs concernés. En cas de refus de la part du demandeur d'emploi, celui-ci perdrait ses allocations de chômage. Une



Ensemble ! A régulièrement alerté ses lecteurs quant aux projets de régionalisation totale ou partielle des allocations de chômage et de la Sécu en général, notamment dans le n°78 d'avril 2013.

exemple au même niveau de financement par dossier que celui qui est mis à disposition de la CAPAC).

PS : Oui. Le PS veut pérenniser le rôle des syndicats comme organismes de paiement et revaloriser les moyens qu'ils reçoivent pour exercer cette mission.

MR : Le rôle historiquement développé par les syndicats dans le paiement des allocations de chômage ne se justifie plus dans notre société moderne. Il crée dans leur chef un conflit d'intérêt entre ceux dont ils sont censés défendre les intérêts (les travailleurs) et ceux qui sont en statut d'inactivité. Il entraîne des déperditions de moyens considérables au plan collectif (systèmes parallèles de paiement d'allocations de chômage, investissements non mutualisés, etc.). Il empêche l'administration d'avoir accès à l'ensemble des données particulières lui permettant de mettre en œuvre de manière volontariste les politiques de formation et de remise à l'emploi. Le MR préconise dès lors de supprimer le rôle des différents syndicats en matière de paiement des allocations de chômage et de concentrer ce rôle dans les mains d'une seule administration, qui sera modernisée et dotée des moyens nécessaires pour réaliser un travail de qualité supérieure. Le MR propose que l'ONEm assure cette tâche.

Ecolo : Oui.

PTB : La Vivaldi, dans la continuité du gouvernement Michel, continue à sous-financer les organisations syndicales dans la réalisation de leur mission de paiement des allocations de chômage. Cette mission doit urgemment être refinancée pour permettre aux organisations syndicales d'assurer le paiement des allocations de chômage de manière optimale. L'objectif des partis de droite et du patronat c'est de retirer des mains des syndicats cette prestation qui leur permet d'avoir des affiliés et des moyens de former des militants. Ils cherchent également à vider le dialogue social de toute substance parce qu'ils estiment que cela laisse trop d'influence aux organisations représentatives de la classe travailleuse. Dans les pays dépourvus d'un contre-pouvoir syndical, les droits sociaux sont faibles et les inégalités plus marquées. Les libertés d'association, d'expression et d'action sociale sont des droits fondamentaux qui nous concernent tous. Les droits syndicaux sont des droits humains. Ils jouent un rôle essentiel dans la lutte pour la justice sociale et démocratique. Les libertés syndicales ne doivent pas être limitées ou contenues. Mais élargies et renforcées.

Toute la droite est mobilisée pour limiter dans le temps les allocations de chômage après les élections de 2024, ce qui pourrait conduire à l'exclusion d'environ 155.000 personnes comme l'analyse le dossier d'Ensemble ! n°110, en juillet 2023.

« Ecolo veut supprimer la limitation dans le temps des allocations d'insertion »

entreprise privée pourrait également engager une chômeuse ou un chômeur en fin de droits et recevrait alors un subside à l'emploi équivalent au montant de l'allocation de chômage, puis dégressif mensuellement sur une période de 24 mois. L'entreprise conservera le travailleur à son service pendant 12 mois minimum après la période de subventionnement (sauf si dysfonctionnement sérieux ou raisons économiques).

Le demandeur d'emploi aurait également la possibilité de demander de convertir pendant un an son allocation de chômage en une aide de lancement s'il propose un projet entrepreneurial qui aura été jugé viable par une banque.

Défi : Oui.

④ **Préserver la mission d'organisme de paiement du chômage des organisations syndicales et garantir à celles-ci un financement de cette mission à hauteur de son coût réel pour offrir un service de qualité (par**



⇒ **Les Engagés** : Nous ne souhaitons pas remettre en cause la question du paiement du chômage par les organisations syndicales. Le refinancement de l'allocation par dossier devra être étudié et négocié avec les partenaires sociaux.

DéFI : Oui pour garantir la mission d'organisme de paiement des allocations de chômage aux organisations syndicales selon les conditions actuelles.

⑤ **Restaurer le caractère illimité dans le temps de l'ensemble des allocations, en supprimant la limitation dans le temps des allocations octroyées sur la base des études.**

PS : Le PS s'oppose à la limitation dans le temps des allocations de chômage.

MR : Le MR n'est pas favorable à cette proposition.



Ensemble ! n°111, en novembre 2023 a montré les problèmes posés par l'avant-projet de loi du ministre Dermagne qui disait vouloir transposer en Belgique le dispositif des « Territoires zéro chômeur de longue durée ».

ans) et en supprimant la condition de diplôme pour les moins de vingt-et-un ans.

PS : Le PS veut donner accès aux allocations d'insertion aux jeunes s'inscrivant dans une formation qualifiante sans devoir attendre la fin du stage. En effet, pour de très nombreux jeunes, la pression financière empêche l'inscription à une formation qualifiante ou sa poursuite.

MR : Le MR n'est pas favorable à cette proposition.

Ecolo : Nous voulons supprimer la limitation dans le temps des allocations d'insertion et la condition de réussite des études et réintroduire l'ancienne limite d'âge (30 ans au lieu de 25 ans actuellement).

PTB : Nous sommes d'accord. Notre programme comprend la demande de revenir sur les réformes précédentes de l'allocation d'insertion. Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises sur cette question au cours de cette législature. Vivaldi et la droite n'ont pas voulu revenir sur les réformes.

« Pour le PTB seul le refus d'une proposition effective d'emploi convenable doit servir de critère pour juger de la disponibilité sur le marché du travail »

Ecolo : Oui.

PTB : Le PTB propose de supprimer la loi de 2011 du gouvernement Di Rupo qui introduit la limitation des allocations d'insertion. Avec la réforme du gouvernement Di Rupo, des dizaines de milliers de personnes, en particulier des femmes, ont été et sont encore impactées. Selon les syndicats, 50.000 personnes ont été exclues, ce qui n'a fait qu'augmenter les demandes au CPAS. Nous voulons supprimer la limitation des allocations dans le temps.

Les Engagés : Nous ne sommes pas en faveur de restaurer le caractère illimité dans le temps de l'ensemble des allocations. Que cela soit pour le chômage sur la base des études ou sur la base du travail, nous sommes en faveur du droit à l'emploi après deux ans d'allocations de chômage.

DéFI : Oui.

⑥ **Restaurer pleinement l'ouverture du droit aux allocations de chômage sur la base des études en ramenant le stage d'insertion à septante-cinq jours, en supprimant l'obligation d'obtenir deux évaluations positives pendant le stage, en relevant l'âge maximum en fin de stage à la limite antérieure (moins de trente**

Les Engagés : Nous ne sommes pas favorables à une réduction du stage d'insertion à septante-cinq jours et à la suppression du critère des deux évaluations positives. Nous pensons que cette période doit être un accompagnement intensif pour le jeune de la part du FOREM et qu'il faut pouvoir évaluer la collaboration de celui-ci. Nous sommes en faveur de la suppression de la condition de diplôme et également d'avancer l'âge maximum en fin de stage à la limite antérieure vu l'allongement des durées d'étude.

DéFI : DéFI propose de supprimer la limitation dans le temps des allocations d'insertion.

⑦ **Porter l'ensemble des allocations de chômage au-dessus du seuil de pauvreté (1.450 euros en 2023 pour un isolé).**

PS : Oui le PS souhaite garantir un revenu de dignité à tous qui se situe au-dessus du seuil de pauvreté. À côté de ce revenu de dignité, le PS souhaite tendre vers un relèvement des minima de toutes les indemnités de Sécurité sociale (dont le chômage) à 110 % du seuil de pauvreté.

MR : Aujourd'hui, les allocations sociales sont ajustées de plusieurs manières. Elles bénéficient d'une part de l'indexation automatique, qui ajuste leur montant en fonction de l'inflation. D'autre part, l'enve-

loppe bien-être, négociée dans le cadre des accords interprofessionnels, permet des augmentations tous les deux ans d'au moins 2% des allocations minimales de Sécurité sociale et d'aide sociale. Ces augmentations sont complémentaires à l'indexation automatique. En raison de ces multiples possibilités de revalorisation, les allocations sociales évoluent plus rapidement que les salaires. Cette situation, outre qu'elle est inéquitable au regard de la situation des personnes qui travaillent, engendre de manière structurelle des pièges à l'emploi. Le MR veut maintenir un équilibre plus juste entre les revenus issus du travail et ceux provenant des aides sociales, en prenant garde que les allocations augmentent au maximum à un rythme comparable à celui des salaires. Cette liaison entre allocations et salaires s'inscrit dans la volonté du Mouvement Réformateur de proposer un différentiel de minimum 500 € entre les revenus du travail et le montant d'allocations perçus.

Ecolo : Oui.

PTB : Le PTB a déposé un projet de loi visant à porter les prestations sociales au niveau du seuil de pauvreté européen (y compris l'allocation de chômage minimale). Ce faisant, nous estimons le seuil de pauvreté pour 2024 à 1.538,03 euros pour une personne seule.

Les Engagés : Cela doit être un objectif phasé tout en veillant à ne pas créer de pièges à l'emploi.

DéFI : Oui

⑧ **Supprimer la catégorie cohabitant en alignant les montants des allocations de chômage octroyés aux cohabitants sur ceux octroyés aux isolés.**

PS : Le PS propose l'individualisation des droits sociaux et la suppression progressive du statut de cohabitant.

MR : Le MR n'est pas opposé au principe d'une suppression du statut de cohabitant, mais cette réforme ne peut être décidée que dans le cadre plus large d'une réforme de notre Sécurité sociale, notamment afin d'éviter les pièges à l'emploi. Il y a actuellement des opportunités d'emploi et il est nécessaire d'accompagner au mieux les allocataires sociaux vers le marché du travail. Nous proposons ainsi de remplacer la myriade d'allocations existantes par une allocation de remplacement de base, conditionnée uniquement par l'état de besoin du bénéficiaire, et de simplifier de manière forte les processus d'octroi. En outre, un plafond doit être instauré sur l'ensemble des aides dont ces mêmes personnes bénéficient.

Ecolo : Oui.

PTB : Nous voulons mettre fin au statut de cohabitant et évoluer vers un droit individualisé aux prestations sociales. Nous avons déposé des amendements visant à abolir le statut de cohabitant une bonne fois pour toutes. Ces derniers ont tous été rejetés à l'unanimité. Tant par la Vivaldi que par le Vlaams Belang et la N-VA. Ce statut entraîne une forte diminution

des allocations des personnes qui vivent ensemble. Très souvent, ce sont des femmes qui se retrouvent dans cette situation, ce qui les plonge encore plus dans la pauvreté. Chaque personne doit jouir de ses propres droits sociaux. Pour les cas spécifiques qui pâtiraient initialement de l'abolition de ce statut, nous proposerons des solutions provisoires.

« Les Engagés veulent limiter les indemnités de transition pour perte d'emploi à une période de deux ans »

Les Engagés : Nous sommes en faveur de l'individualisation des droits sociaux. Celle-ci doit être phasée, négociée avec les partenaires sociaux et doit veiller à ne pas créer de pièges à l'emploi.

DéFI : Oui

⑨ **Mettre fin au contrôle de la disponibilité active des chômeurs, supprimer la contractualisation de l'octroi des allocations et faire en sorte que seul le refus d'une proposition effective d'emploi convenable serve de critère pour juger de la disponibilité sur le marché du travail, parallèlement à une revalorisation de la notion d'emploi convenable.**

PS : Le PS souhaite offrir à chaque demandeur d'emploi un accompagnement individualisé et cohérent. Pour cela les moyens humains du Forem doivent être réorientés vers l'accompagnement le plus adapté au profil de chaque demandeur d'emploi.

MR : Pour le MR, ces contrôles sont nécessaires. Il faut d'ailleurs stimuler la performance du secteur de l'activation (Forem, Actiris, CPAS, etc.) en liant de manière systématique le financement à la mise à l'emploi effective. Les organismes de formation régionaux doivent par ailleurs mobiliser les ressources pertinentes pour mener en priorité l'accompagnement des chômeurs. Quant aux formations proposées, elles doivent faire l'objet d'une évaluation régulière, davantage s'appuyer sur des formateurs issus du monde de l'entreprise et encourager la formation en alternance.

Ecolo : Oui. Nous voulons également un meilleur accompagnement des demandeurs d'emploi.

PTB : Nous définirons au mieux l'itinéraire personnel qui permettra le retour à l'emploi. Nous assurerons un accompagnement syndical tout au long de cet itinéraire afin de garantir le respect des droits et des désirs du demandeur d'emploi. Nous encourageons les stages et investirons dans des formations accessibles et rémunérées. Nous renforcerons les



Le MR veut supprimer la mission d'organisme de paiement du chômage des organisations syndicales, alors que le PS, le PTB et Ecolo disent vouloir la refinancer. Cette question avait été analysée dans Ensemble ! n°108, en novembre 2022.

La question de la qualité de l'accompagnement des chômeurs et de la confusion entre accompagnement et contrôle depuis la régionalisation de ce dernier a fait régulièrement l'objet de nos dossiers de couverture (notamment les n°79, 90 et 103).



⇒ fonds sectoriels de formation et veillerons à ce que ces stages et formations débouchent sur des emplois stables. En concertation avec le travailleur, nous proposerons des offres d'emploi qui répondent à son profil et à ses compétences. Comme ça, seul le refus d'une proposition effective d'emploi convenable servira de critère pour juger de la disponibilité sur le marché du travail.

Les Engagés : Nous souhaitons la mise en place d'une politique d'activation ferme, rigoureuse et intelligente qui passe par une réforme de l'accompagnement, de la formation et du contrôle du Forem et d'Actiris. Un premier rendez-vous doit avoir lieu dans le premier mois d'inscription comme demandeur d'emploi, un bilan de compétence et un plan de formation doivent être réalisés dans les deux premiers mois. Un accompagnement plus actif du demandeur d'emploi doit avoir lieu et nous restons favorables au contrôle de la disponibilité active et passive des chômeurs. Nous souhaitons également la mise en place d'une liaison avec l'enseignement pour ne pas perdre ceux qui quittent l'enseignement ou la formation. Dès qu'un jeune arrête l'école, il doit être contacté par le FOREM ou Actiris.

DéFI : DéFI propose de faire évoluer l'assurance chômage vers une assurance reconversion professionnelle pour tous les travailleurs, quel que soit leur statut mais, dans l'attente, un certain contrôle de la disponibilité sur le marché du travail des CCI doit demeurer. Le refus d'une proposition effective d'un emploi convenable constitue un critère pour pouvoir procéder à une sanction.

⑩ **Diminuer le nombre de sanctions des demandeurs d'emploi (DE) par les services régionaux de l'emploi et l'ONEm, séparer l'organisation des missions d'aide et de contrôle des DE, garantir l'accompagnement en présentiel des DE et la liberté pour les DE de choisir leurs formations et leurs domaines de recherche d'emploi.**

PS : Le PS plaide pour un accompagnement individualisé et cohérent de la part des services régionaux et de l'ONEm. Dans ce cadre, les formations doivent être accessibles à tous indépendamment du statut social, l'accès à l'information plus aisée au travers d'un guichet unique accessible gratuitement et sans rendez-vous et les incitatifs doivent être renforcés.

MR : Le MR souhaite surtout un accompagnement plus rapide et plus efficace des demandeurs d'emploi. Chacun peut un jour être concerné par une perte d'emploi et doit alors bénéficier de la solidarité. Mais

pour que cette solidarité soit pérenne, il importe aussi de tout mettre en œuvre pour que le demandeur d'emploi retrouve au plus vite le chemin du travail. Nous proposons d'accélérer et de rendre obligatoire la création des profils des demandeurs d'emploi en ligne et la mise à jour régulière de leur bilan. [...] Un véritable plan individualisé d'actions vers l'emploi doit

être élaboré dans les meilleurs délais, obligatoirement accompagné d'un rétroplanning. Parmi les étapes de ce plan, il y aura des actions de préqualifications et de formation professionnelle dans les six mois de son inscription. L'objectif est de multiplier par deux ou trois le nombre de demandeurs d'emploi suivant une formation dans les métiers en demande, d'avenir et en pénurie. Dans ce cadre, les compétences des conseillers des organismes régionaux doivent être renforcées afin de pouvoir mieux orienter les demandeurs d'emploi grâce à ce plan. Il est enfin impératif de mettre en place une politique de responsabilisation des demandeurs d'emploi en optimisant la fluidité des échanges d'informations entre toutes les parties impliquées (opérateurs de formations, conseillers en entreprise, employeurs etc.) afin de détecter rapidement tout manquement litigieux de la part du demandeur d'emploi (ex : abandon de formation, refus d'un emploi convenable, non présentation à un entretien d'embauche) et mettre en place les mesures et les sanctions adéquates. Un suivi rapproché et des sanc-

« DéFI n'entend nullement faire la chasse aux chômeurs, ce qui est contreproductif. »

tions effectives en cas de non-respect des obligations sont les ingrédients indispensables à un marché de l'emploi dynamique. [...]

Ecolo : Oui.

PTB : Nous optons pour une séparation des instances d'accompagnement et des services de contrôle des chômeurs. De ce point de vue, nous souhaitons emprunter le chemin inverse de la réforme du FOREM mise en place en novembre 2021 par la ministre wallonne de l'Emploi Christie Morreale (PS). À l'heure actuelle, cette réforme transforme l'accompagnateur chargé de soutenir le demandeur d'emploi dans sa démarche en sanctionnateur, en lui donnant la responsabilité de désapprouver un demandeur d'emploi qui ne se montrerait pas assez actif. Or, un accompagnement efficace nécessite une relation de confiance. Comment avoir confiance en son conseiller emploi, lui exposer réellement sa situation, quand le contrôle et l'éventuelle sanction sont exercés par le même organisme ? L'approche du gouvernement régional wallon est de privilégier un accompagnement uniformisé, robotisé et à distance. Tout le contraire d'une approche humaine, réceptive

et qui tienne compte des réalités des demandeurs d'emploi. C'est pourtant dans ce sens-là qu'il faut aller. Il est évident que les rendez-vous physiques entre accompagnateurs et chercheurs d'emploi doivent rester la norme. Un entretien à distance doit, lui, rester l'exception et être organisé uniquement à la demande expresse du demandeur d'emploi.

Les Engagés : Nous proposons de simplifier le fonctionnement du FOREM et de réorganiser ses missions. La formation sera déléguée aux secteurs privé et associatif tandis que l'accompagnement et le contrôle resteront assurés par le FOREM. Nous souhaitons que chaque demandeur d'emploi soit accompagné le mieux possible. La priorité est d'abord cela. Si, malheureusement, le demandeur d'emploi ne joue pas le jeu, il est logique qu'il soit sanctionné.

DéFI : DéFI n'entend nullement faire la chasse aux chômeurs, ce qui est contreproductif. Il faut renforcer les services de première ligne du FOREM pour permettre autant que possible un accompagnement personnalisé aux DE. DéFI propose d'imposer aux chômeurs CCI de longue durée une obligation de formation. □

Combattre le chômage ou les chômeurs ?

La question de l'emploi révèle immédiatement un ordonnancement des partis selon un axe gauche-droite. Avec cependant, selon les sujets, parfois des surprises ou des nuances.

Les résultats le plus marquants des réponses des partis politiques se trouvent dans celles du MR et des Engagés. Ces deux partis proposent désormais de limiter à deux ans l'octroi des allocations de chômage, alors que dans les programmes qu'ils avaient présentés aux électeurs il y a cinq ans ils ne se ralliaient pas à cette mesure. Le MR est quant à lui également prêt à faire un pas significatif vers la N-VA et la FEB en proposant la régionalisation des allocations de chômage. Une mesure socialement catastrophique et suicidaire pour les Bruxellois et les Wallons.

Deux partis pour une limitation à deux ans du chômage

Tous les partis s'opposent à la régionalisation totale ou partielle des allocations de chômage sauf le MR qui propose une « *responsabilisation financière des entités en matière d'emploi* ». Celle-ci consisterait à pénaliser les régions qui n'atteindraient pas certains objectifs de remise à l'emploi. Entendons donc que les régions qui ont le plus de chômeurs et de difficultés à les

remettre à l'emploi seraient financièrement pénalisées. Donner plus aux riches et moins à ceux qui ont le plus de problèmes, c'est apparemment la façon dont le parti libéral conçoit la solidarité bien comprise. Suivre la proposition du MR serait en outre mettre dangereusement le doigt dans l'engrenage confédéral et de la scission de la Sécurité sociale.

Sur la limitation dans le temps des allocations de chômage, le MR se prononce nettement pour une limitation à deux ans, avec une exception pour les plus âgés. Les Engagés partagent le même projet en rebaptisant les allocations de chômage « *indemnités de transition pour perte d'emploi* ». Les quatre autres partis s'opposent à cette limitation dans le temps.

Des sous-statuts pour la remise au travail ?

La question de l'opposition à la création de nouveaux sous-statuts pour la mise au travail des demandeurs d'emploi (« *service communautaire* », « *basisbanen* », « *emplois garantis* », etc.) donne lieu à un plus large éventail de réponses. L'oppo-

sition nette dans le chef du PTB et également pour DéFI, même si sa réponse est lapidaire. Le PS dit « *s'opposer à toute forme de service communautaire ou de travail forcé* », mais sans évoquer les *basisbanen* prônés par Vooruit, qui peuvent faire penser à leurs propositions de garantie d'emploi. Ecolo se dit favorable à des dispositifs pouvant « *garantir un emploi de qualité à des personnes fortement éloignées de l'emploi, comme les territoires zéro chômeur de longue durée, (...) en insistant bien entendu sur le caractère volontaire et sur le fait qu'il s'agisse d'emplois (et non de sous-statuts)* ». Ensemble ! a cependant montré (1) que ces objectifs n'étaient pas du tout rencontrés par l'avant-projet de loi élaboré par le ministre Dermagne sous cette législature (approuvé au sein du gouvernement fédéral en première lecture puis *in fine* abandonné) qui disait vouloir transposer en Belgique le dispositif des « *Territoires zéro chômeur de longue durée* ».

Les Engagés disent eux aussi s'inspirer du modèle français de « *territoires zéro chômeur* » mais en précisant qu'« *en cas de refus de la* »

⇒ *part du demandeur d'emploi, celui-ci perdrait ses allocations de chômage* », ce qui indique bien l'absence de caractère volontaire. En outre, ils précisent : « *les modalités de l'octroi de ce nouveau contrat et de son échelle salariale seront déterminées par le gouvernement qui se concertera avec les acteurs et secteurs concernés* ». Ce qui signifie qu'il ne s'agirait pas d'emplois payés selon les barèmes normaux. Il est à cet égard important de se souvenir de la réponse des Engagés par rapport à la demande de garantir le fait que la rémunération des travailleurs mis à l'emploi par les CPAS dans le cadre de l'article 60 bénéficient d'une rémunération identique aux autres travailleurs qui effectuent les mêmes tâches : « *nous ne sommes pas en faveur de la rémunération identique à celles*

voient la question du financement aux interlocuteurs sociaux et Défi dit vouloir rester dans les règles actuelles.

Individualiser les allocations et les porter au-dessus du seuil de pauvreté

Une vieille revendication associative et syndicale est de porter l'ensemble des allocations de chômage au-dessus du seuil de risque de pauvreté. Tous les partis se prononcent pour (même si Les Engagés demandent que cela soit phasé en veillant à ne pas créer de pièges à l'emploi) sauf le MR qui prétend que, du fait de la liaison au « *bien-être, (...) les allocations sociales évoluent plus rapidement que les salaires* ». En réalité, tout au contraire, la liaison au bien-

Sous prétexte de supprimer la discrimination, cette proposition raboterait en réalité la plupart des allocations actuelles. D'autant que le MR réclame aussi « *un plafond (...) instauré sur l'ensemble des aides dont ces mêmes personnes bénéficient* ». Ceci rejoint une mesure déjà proposée de longue date par la N-VA et consistant à intégrer dans le calcul de l'allocation (et de son rapport avec le seuil de pauvreté), non seulement l'allocation elle-même, mais aussi la valeur monétaire d'avantages sociaux comme le tarif social énergie et ou un loyer social. Ce qui équivaldrait donc en fait à baisser les allocations sous couleur de les uniformiser...

Contrôle de la disponibilité active, séparation du contrôle et du placement

La disponibilité active, héritière du contrôle des efforts de recherche d'emploi instauré en 2004 et que nous avons rebaptisé « *chasse aux chômeurs (01)* », divise davantage les partis. Il en est de même concernant l'accompagnement des demandeurs d'emploi par les services régionaux, la séparation de l'organisation des missions d'aide et de contrôle ou la garantie d'un accompagnement en présentiel. Le PTB et Ecolo se disent pour la suppression du contrôle et partagent notre idée de faire en sorte que seul le refus d'une proposition effective d'emploi convenable serve de critère pour juger de la disponibilité sur le marché du travail. Ils sont également favorables à la distinction de l'aide et du contrôle et au fait de garantir l'accompagnement en présentiel. Le MR et Les Engagés veulent durcir le contrôle. DéFi veut le maintenir tout en jugeant la chasse aux chômeurs « *contre-productive* », en insistant sur la formation, qu'il veut rendre obligatoire. Quant au PS, il évite de répondre aux questions posées en cette matière. C'est un recul par rapport au refus de la contractualisation des allocations de chômage qu'il professait en 2019. (2) **A. L.-M.**

(1) *Ensemble !* n° III, novembre 2023.

(2) Lire « *Qu'en pensent les partis politiques ?* », *Ensemble !* n° 97, septembre 2018.

La régionalisation des allocations de chômage : une mesure socialement catastrophique et suicidaire pour les Bruxellois et les Wallons

des autres travailleurs dans le cadre de l'article 60 ». (Lire p. 58.) Il n'y a donc aucun doute à avoir, ce que proposent Les Engagés, c'est bien de forcer les personnes au chômage depuis plus de deux ans à accepter des emplois au rabais sous peine de perdre le droit à leurs allocations. Quant au MR, il plaide pour « *l'organisation d'un service communautaire encadré par les CPAS* ». Entendons que les chômeurs exclus après deux ans qui auraient pu avoir accès au CPAS sur base de leur état de besoin devraient encore prêter de petits travaux d'intérêt général pour pouvoir bénéficier de l'aide du CPAS.

Concernant la mission d'organisme de paiement du chômage des organisations syndicales, seul le MR veut la supprimer, en la confiant à... l'ONEm ! Avec des arguments qui font flèche de tout bois mais qui sont peu étayés. Le PS, le PTB et Ecolo disent vouloir la refinancer, Les Engagés ren-

être, censée combler l'écart entre les allocations les plus basses et le seuil de risque de pauvreté, n'a jamais réussi à atteindre cet objectif, empêchant seulement le fossé de se creuser davantage.

Depuis plus de quarante ans la suppression de la catégorie cohabitait est réclamée à cors et à cris côté francophone. Cette demande fait presque l'unanimité au sein des partis interrogés, mais avec des nuances. Même demande des Engagés que pour le point précédent : que cela soit phasé en veillant à ne pas créer de pièges à l'emploi. Quant au MR, il ne dit pas qu'il est pour. Il indique qu'il « *n'est pas opposé au principe* »... mais seulement « *dans le cadre plus large d'une réforme de notre Sécurité sociale* ». Il ajoute vouloir « *remplacer la myriade d'allocations existantes par une allocation de remplacement de base, conditionnée uniquement par l'état de besoin du bénéficiaire, et de simplifier de manière forte les processus d'octroi* ».